

Nevers, le 30 novembre 2009

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l' Education Nationale de la Nièvre

à

Mesdames et Messieurs les IEN
pour information

Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{er} degré
pour attribution

Division des personnels

Affaire suivie par
Dominique CAILLOT

Téléphone :
03 86 71 86 82

Fax :
03 86 71 86 86

Mél. :
dip58.1degre@ac-dijon.fr

Place Saint Exupéry
BP 24
58019 Nevers Cedex

OBJET : Affectation des enseignants du 1^{er} degré sur postes adaptés de
courte durée (PACD) et longue durée (PALD)
Aménagement du poste de travail

REF : Décrets 2007-632 et 2007-633 du 27.04.2007
Circulaire du 30 avril 2007

Les personnels enseignants confrontés à une altération de leur état de santé
peuvent solliciter un aménagement de leur poste de travail ou une affectation
sur un poste adapté.

I) L'aménagement du poste de travail est destiné à permettre le maintien
du fonctionnaire sur le poste occupé et peut consister notamment à un
allègement de service, attribué au titre de l'année scolaire, dans la limite
maximale du tiers des obligations réglementaires de service de l'agent
concerné.

II) L'affectation sur un poste adapté est, soit de courte durée (1 an
renouvelable dans la limite maximale de 3 ans), **soit de longue durée**
prononcée pour une durée de 4 ans, renouvelable après examen à l'issue de
cette période. Dans ces deux cas, l'affectation sur un poste adapté sera
conditionnée à la définition par le fonctionnaire, avec l'appui des services
académiques, d'un projet professionnel.

Les enseignants qui pensent que leur situation justifie une affectation sur
poste adapté ou un aménagement du poste de travail, en 2010-2011, sont
invités à **prendre rapidement contact** avec Monsieur LAVISSE, assistant
social des personnels, au n°03 86 71 86 76.

Tout dossier devra être retourné par la voie hiérarchique pour le **11/12/2009**
à l'Inspection Académique – division des personnels – bureau B1. Les
documents sont téléchargeables sur le site Ariane 58 de l'Inspection
Académique.

Pour l'Inspecteur d'Académie,
et par délégation
La Secrétaire Générale,

Signé,

M. Odile CHEVALOT